ACTEUR de la PRÉVENTION des RISQUES liés à l'ACTIVITÉ PHYSIQUE, ALM

Secteur Sanitaire et Social

(Maintien et Actualisation des Compétences)

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

La formation PRAP s'intègre dans une démarche globale de prévention des risques professionnels dans l'établissement. Sa finalité est d'améliorer les conditions de travail des salariés grâce à un projet de prévention des risques liés à l'activité physique, impliquant l'ensemble de la structure.

Objectifs

- Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Être acteur de prévention dans sa structure
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Contenu

1. Retour d'expérience : état d'avancement des projets

2. Actualisation des compétences
   - Rappel des fondamentaux de la prévention
   - Règlementation concernant l'évaluation des risques en structure

3. Les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts
   - Appliquer ces principes à l'ensemble de ses situations de travail et utiliser les équipements mécaniques et aides à la mobilisation des personnes à mobilité réduite

4. Accompagner la mobilité de la personne aidée : la démarche ALM
   - Les enjeux de l'ALM
   - Les déplacements naturels
   - Le schéma décisionnel
   - Les aides techniques
   - Mise en œuvre de l'accompagnement en prenant soin de l'autre et de soi

2022/PG/F-RP-PRAP2SMAC V2

CODE : F-RP-PRAP2SMAC

Public : Tout salarié amené à participer à la prévention au sein de son établissement du secteur.

Prérequis

Avoir un certificat Acteur PRAP 2S en cours de validité

Effectifs

De 4 à 10 personnes maximum

Durée : 14 heures (2 jours)

Démarche

En amont : État des lieux (analyse de la demande, mobilisation des acteurs, information auprès du groupe de travail)

En aval : Bilan de la formation, Transformation des situations de travail, évaluation des résultats

Méthodes pédagogiques

Alternance entre formation théorique, apprentissage et exercices d'application sur les situations réelles de travail de l'établissement.

Méthodes d'évaluation

Évaluation formative : seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat PRAP.

Évaluations certificatives :
Évaluation 1 écrite : 40 min.
Évaluation 2 pratique : 15 min
Délivrance d'un certificat d'Acteur PRAP 2S, valable 24 mois, après participation active à la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives.

Formateur :

Certifié par le réseau INRS/CARSAT

SOLIMAGO Conseil et Formation est habilité par le réseau INRS/CARSAT pour dispenser la formation PRAP2S ALM.

N° d'habilitation : 1516161/2022/Prap-2S-01/O/01